

Commission : Droits de l'Homme

Question : Une cohabitation paisible des différentes identités pour le monde de demain

Auteur : Maroc

De nos jours, dans une société de plus en plus diversifiée, il est impératif d'apprendre à vivre ensemble et à assurer une interaction harmonieuse entre les différentes identités autant culturelles, que religieuses, ethniques, linguistiques ou sociales. Pour cela, il est impératif d'appliquer des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens indépendamment de leurs origines ou de leurs différentes identités; politiques garantes de la cohésion sociale et de la paix.

Le Maroc est une terre de Berbères, partiellement arabisée il y a 13 siècles, qui a aussi reçu des apports humains et culturels en provenance de l'Espagne et de la France. Le paysage linguistique marocain est le témoin de ces mélanges avec trois variétés d'arabe (dialectal, classique et standard), trois variétés de berbère (tachelhit, tamazight et tarifit), le français et l'espagnol. C'est un pays qui s'est principalement caractérisé au fil des siècles par sa diversité et richesse culturelle.

Notre pays est aussi un exemple d'apaisement social, car afin de pacifier le mécontentement populaire incarné par le mouvement dit "du 20 février", le roi Mohammed VI a annoncé une réforme de la constitution. Le 1^{er} juillet 2011, le projet de révision constitutionnel a été massivement approuvé par voie référendaire une démocratie plus participative, et il spécifie dans son préambule une définition de l'identité nationale marocaine marquée par le pluralisme: « Une unité forgée par la convergence de ses composantes arabo-islamique, amazighe et saharohassanie, qui s'est nourrie et enrichie de ses affluents africains, andalous, hébraïques et méditerranéens ».

Ainsi notre parti a fait figure d'exception dans le monde arabe lorsqu'il a revendiqué son pluralisme culturel et linguistique dans la Constitution de 2011. En effet, le pluralisme qui caractérise notre pays est à la fois le fruit de sa diversité historique et géographique, de la multiplicité des influences humaines et ethniques qui se sont rencontrées sur son sol ainsi que d'une forme de pacte social non écrit auquel les Marocains ont adhéré et qui est basé sur une approche tolérante et ouverte vis-à-vis de l'autre.

De plus, grâce à sa nouvelle Constitution le Maroc est passé en un peu plus d'un demi siècle d'un état officiellement monolingue au profit de l'arabe à un état officiellement bilingue arabe-amazighe (Article 15). Pour ce faire, une loi organique devra définir un programme d'intégration progressive (prioritairement à l'école et dans certains domaines de la vie publique) et un Conseil national des langues et de la culture marocaine aura, comme son nom l'indique, pour mission de veiller à la protection et au développement des deux langues officielles et des parlers nationaux. Déjà, en 1967 l'Amrec (Association Marocaine de Recherche et d'Echange Culturel), puis en 2000 l'Institut royal de la culture amazigh (IRCAM) sont créés respectivement pour représenter les populations berbères et pour promouvoir la langue et la culture berbère au Maroc. Une Radio berbérophone Amazighe et nouvellement une chaîne entièrement berbère (Tamazight TV) sont apparues, 14 000 professeurs ont été formés pour enseigner le tamazight dans plus de 4 000 écoles, et un interprète amazighe-arabe est désormais obligatoire dans le Parlement Marocain, dont son Bulletin officiel devra également paraître en amazigh.

Également, notre pays est très ouvert aux autres identités, ce qui lui confère un statut de carrefour culturel et civilisationnel à la croisée des chemins entre le nord et le sud, l'est et l'ouest. Les entreprises marocaines voient leur pays comme un hub régional à la croisée des chemins méditerranéens et atlantiques, voisin de l'Europe mais ancré en Afrique. Notre parti a également confirmé sa place de partenaire clef de l'UE et des Etats-Unis en Méditerranée. L'accord d'association de 2000 permet au Maroc de bénéficier d'un statut avancé avec l'Union Européenne lui permettant une coopération politique de haut niveau visant approfondir les relations politiques, le développement des échanges commerciaux et à établir un accord de libre-échange complet (ALECA en 2013). Notre pays souhaite s'ouvrir de la même façon avec l'Afrique, notamment à travers un pacte de libre-échange.

Finalement, le Maroc s'érige en exemple en matière de facilitation de l'intégration des immigrés, grâce notamment à sa politique d'immigration et de régularisation des étrangers adoptée en 2013. Fin 2015, le ministre Anis Birou chargé des affaires de la migration a annoncé que les enfants migrants devraient bénéficier "de cours d'enseignement des langues et de la culture marocaine". Ce programme devait être ouvert à plus de 7.000 enfants de migrants selon les chiffres officiels et pourrait, à terme, être

étendu à l'ensemble des établissements publics du royaume. Cette ouverture des Marocains sur les autres peuples et nations, et l'esprit de tolérance qui règne au sein de la société marocaine font du Royaume un «modèle d'intégration réussi».

Ainsi défini, le pluralisme culturel, le dialogue à la base de l'apaisement social et l'ouverture du Maroc aux autres nations constitue la réponse politique au fait de la diversité culturelle. Cette multiculturalité est propice aux échanges culturels et à l'épanouissement de sa population, afin qu'elle comprenne l'importance d'une cohabitation paisible entre les différentes identités pour le monde de demain.